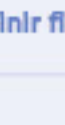
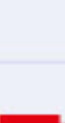
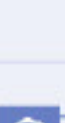
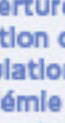
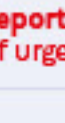
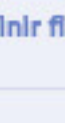
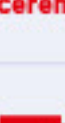
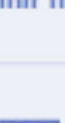
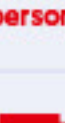
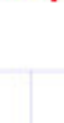
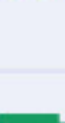
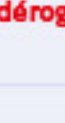
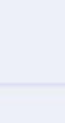
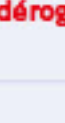
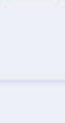
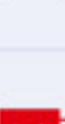


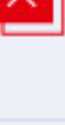
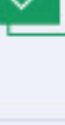
PLAN DE DÉCONFINEMENT

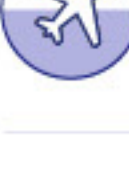
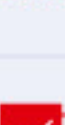
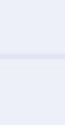
Organisation de la vie quotidienne

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Cinéma et théâtres				 À définir fin mai
Médiathèques, bibliothèques et petits musées				
Grands musées				 À définir fin mai
Forêts				
Parcs et jardins				Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages et lacs				 À définir fin mai
Salles de sport, salles des fêtes et polyvalentes				 À définir fin mai
Colonies de vacances, camps, etc.				 À définir fin mai
Mariages et cérémonies	 Reportés (sauf urgence)	 Reportés (sauf urgence)		 À définir fin mai
Lieux de cultes	 Sans cérémonie	 Sans cérémonie		 À définir fin mai
Cérémonies funéraires	 Moins de 20 personnes	 Moins de 20 personnes		 À définir fin mai
Cimetières				
Rassemblements de plus de 10 personnes				 À définir fin mai
Évènements de plus de 5000 personnes		 Interdit jusqu'au 31 août		 Interdit jusqu'au 31 août

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 DÉPLACEMENTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Dans l'espace public	 Sauf dérogation			
En transports en commun (masques obligatoires)	 Sauf dérogation	 Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation		
Longue distance (> 100 km)	 Sauf dérogation	 Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels (Attestation)		 À définir fin mai

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 COMMERCES		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m2	 Uniquement de première nécessité	 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture en cas de non-respect (Masque recommandé pour les personnels et les clients)		
Marchés en plein air	 Possibilité d'ouverture à la main du Préfet	 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le Préfet		
Centres commerciaux > 40000m2		 Fermeture possible par le Préfet en cas de zone de chalandise éloignée		 À définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.		 Sous réserve du respect des guides sanitaires		
Bars, cafés, restaurants				 À définir fin mai

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 ÉCOLES ET CRÈCHES		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Crèches	 Accueil des enfants de personnels prioritaires (10 enfants max.)	 Réouverture dans la limite de groupe de 10 enfants (Masques obligatoires pour les personnels)		
Maternelles		 Ouverture Limite de 15 élèves par classe		
Élémentaires		 Ouverture Limite de 15 élèves par classe		
Collèges		 En commençant par 6ème et 5ème Limite de 15 élèves par classe (Masques obligatoires)		Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Lycées				Décision fin mai sur l'ouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 TRANSPORTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Transports en commun urbain	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre maximale : En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et rendez-vous médicaux (Port du masque obligatoire)		
Transports inter-régionaux	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)		 À définir fin mai
Avions	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)		 À définir fin mai
Taxis / VTC	 Uniquement pour les déplacements autorisés	 Limitation du nombre de passagers (Port du masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager)		

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 SPORTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Sport individuel à l'extérieur	 Sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h	 Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale		 Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale
Sport individuel à l'intérieur (gymnases, piscines)				 À définir fin mai
Sports collectifs et de contact		 Liste établie par le ministère		 À définir fin mai
Sports collectifs professionnels		 Fin de la saison 2019/2020		 Fin de la saison 2019/2020